

## CAISSE DES ECOLES

**Publié le :** COMITE DU : 9 février 2023

**Présents : 14** DELIBERATION N° : 27/2023  
**Représentés : 0**  
**Absents : 4** DGA DE SECTEUR : NATHALIE COLUCCI

**Pour : 14** SERVICE : Caisse des Ecoles  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0** AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE « PROGRAMME DE REMOBILISATION SCOLAIRE » AVEC LE COLLEGE PAUL ÉLUARD

**LE COMITE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-10 à L.212-12 et R.212-24 à 33-2,

**CONSIDERANT** les orientations de la Politique de la Ville du Ministère de la Cohésion et du Territoire d'une part, et du Conseil Départemental de l'Essonne d'autre part,

**CONSIDERANT** les orientations de la Caisse des Ecoles, de la politique jeunesse de la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois et celles du Projet Educatif de Territoire visant à mobiliser des moyens autour de la lutte contre le décrochage scolaire,

**CONSIDERANT** que la prise en charte d'élèves décrocheurs/exclus hors du contexte scolaire constitue un recours lorsque les démarches, voir des sanctions préalables, ont été engagées auprès de l'élève sans que cela ne produise de changement dans sa scolarité et dans son comportement,

**CONSIDERANT** les résultats positifs des sessions expérimentales menées sur les années scolaires 2020/2021 et 2121/2022.

**CONSIDERANT** que la volonté municipale est de développer des actions de formations, d'apprentissage et d'orientation en direction des jeunes situés en quartiers prioritaires,

**CONSIDERANT** que différents partenaires (les collèges, le CIO), et services municipaux sont partie prenante dans les actions à mener,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

**DE SIGNER** la convention de partenariat entre le collège Paul Éluard, la Caisse des Ecoles, et le CEPFI, convention pilotée par la Caisse des Écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

### SÉANCE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 19 janvier 2023, se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

#### Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme Karla AREL, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Brigitte JAUNET, M Adrien PIERSON, Mme Cédric FERREIRA, Mme Jocelyne LENHART, Mme Stéphanie GONCALVES, M Dimitri GORGE BERNAT, Mme Fabienne GUYOT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M Emmanuel CUADRADO, Mme Sonia KADDOUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

#### Etaient excusés :

M PETITTA, Président  
M LUNDA, Jeunesse et Citoyenneté  
M NEZZAR, Inspection Académique  
Mme KADDOUR, Déléguée du Préfet

Etaient présentes également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

#### Nombre de membres

Composant le comité :	18
En exercice :	18
Présents :	14
Absents :	4
Représenté :	0